

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 16 MARS 2026**

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal, le Lundi le 16 mars 2026 à 18h30. L'assemblée est présidée par Martin Héroux, maire.

**Sont présents**

Line Racicot-Lapointe, conseillère siège 1  
Hind Rihani, conseillère siège 2  
Michel Milot, conseiller siège 4  
Carole Lessard, conseillère siège 5  
Gabriel Blanchet, conseiller siège 6

**Absence(s)**

André Tremblay, conseiller siège 3

**Secrétaire d'assemblée**

M. Éric Gélinas, directeur général et greffier-trésorier

**Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.**

**ORDRE DU JOUR**

- 1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. **RÉSOLUTIONS**
  - 3.1 **Modification au contrat - rénovation du bâtiment municipal - 194, rue du Pont**
- 4. **VARIA**
- 5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

**Monsieur Gabriel Blanchet, conseiller, se joint à la séance à 18h33**

010RSE-0326

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Milot  
Et résolu,

Que l'ordre du jour ci-dessus soit adopté.

**Adoptée à l'unanimité**

3. RÉSOLUTIONS

011RSE-0326

3.1 Modification au contrat - rénovation du bâtiment municipal - 194, rue du Pont

**CONSIDÉRANT QUE** des anomalies ont été décelées au niveau de la structure de bois du bâtiment;

**CONSIDÉRANT QUE** ces anomalies doivent être corrigées et que ces corrections n'étaient pas incluses dans le contrat initial;

Il est proposé par Carole Lessard  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise un déboursé supplémentaire de 25 854,46\$ plus taxes à Gestion BGC Inc. pour les corrections à la structure, tel que spécifié à la directive de modification PM-003-A-02;
- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le directeur général M. Eric Gélinas ou en son absence, la directrice générale adjointe, Mme Julie Maurice à signer la directive de modification PM-003-A-02.

**Adoptée à l'unanimité**

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Martin Héroux, maire, répond aux questions des citoyens.

012RSE-0326

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Hind Rihani

Que l'assemblée soit levée à 18h39

**Adoptée à l'unanimité.**

\_\_\_\_\_  
Martin Héroux  
maire

\_\_\_\_\_  
Éric Gélinas  
Directeur général

Je, Martin Héroux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.